



Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

2114 - Actions décentralisées

Soutien 2015-2016 aux projets européens ASSMA et AGIM portés par l'Ircod, à Madagascar

Rapport n° CP/2015/535

Service gestionnaire :

Service relations internationales - Cellule partenariats et solidarité internationale

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention de 120.000€, répartie sur 2 ans, ainsi que l'apport d'expertise départementale, afin de permettre à l'Institut Régional de Coopération-Développement (Ircod) de poursuivre et finaliser les projets "Assainissement à Mahajanga" (ASSMA) et "Appui à la gouvernance intercommunale à Madagascar" (AGIM).

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin est engagé, depuis 2000, aux côtés de l'Institut régional de coopération-développement (Ircod), dans un programme de coopération décentralisée avec la Commune Urbaine de Mahajanga et les collectivités de Maevatanana (régions Boeny et Betsiboka), à Madagascar.

La coopération porte traditionnellement sur 3 axes prioritaires : l'appui à l'urbanisme et à l'assainissement à Mahajanga, l'appui à la gouvernance locale à Maevatanana et l'appui à la lecture publique.

En 2013, afin de donner une ampleur complémentaire aux actions engagées, l'Ircod a obtenu près de 1,5 M€ de crédits auprès de l'Union européenne dans le cadre de 2 projets pluriannuels (2013-2016) intitulés « Assainissement à Mahajanga (ASSMA) » et « Appui à la gouvernance intercommunale à Maevatanana (AGIM) ».

Le projet ASSMA, d'un montant total de 1,555 M€, vise à améliorer les conditions sanitaires des quartiers défavorisés du Vallon Metzinger et ses alentours (zone inondable de la ville de Mahajanga) en facilitant l'accès des populations à un assainissement de base et en permettant l'évacuation des déchets solides et liquides.

Le Conseil Départemental est sollicité, aux côtés de nombreux autres partenaires (Agence de l'Eau Rhin Meuse, Ville de Mulhouse, Institut Pasteur, etc) pour un appui au volet assainissement liquide allant de la construction de latrines à la création d'une station de traitement des boues de vidange. La station devrait être mise en service en 2016 et l'ensemble de la chaîne assainissement gérée dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Le projet AGIM, d'un montant total de 726.244€ a pour objectif de consolider l'appui apporté, depuis 2008, à la gouvernance et au développement intercommunaux à Maevatanana (14 communes et 200.000 habitants concernés), en s'appuyant notamment sur les ressources dégagées par la création d'une gare routière intercommunale.

Afin de permettre la finalisation de ces projets en 2015 et 2016, l'Ircod sollicite l'appui financier du Conseil Départemental à hauteur de 120.000 €, ainsi que son appui technique, par le biais de la participation des experts du Service Eau, Assainissement, Déchets, du Service Transports et du Service Europe et transfrontalier aux projets.

L'appui du Conseil Départemental à ces projets s'inscrit dans le cadre de l'article L.1115-1 du CGCT, relatif à l'action extérieure des collectivités territoriales.

Incidences financières

En cas d'accord avec les propositions ci-dessus, les crédits nécessaires seraient engagés sur l'AE suivante :

AE : MADAG 2014/2

Montant de l'AE : 120 000 €

Montant disponible : 120 000 €

Crédits proposés : 60 000 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
39380	65-6574-041	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de poursuivre son soutien, technique et financier, aux deux projets européens ASSMA et AGIM portés par l'Institut régional de coopération-développement (Ircod),*
- attribue à l'Ircod une subvention de 120.000 € soit 60.000 € en 2015 et 60.000 € en 2016, sous réserve du vote des crédits afférents en 2016,*
- approuve la convention d'attribution de subvention, annexée à la présente délibération, et autorise le Président du Conseil Départemental à la signer.*

Strasbourg, le 16/11/15

Le Président,



Frédéric BIERRY